



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
COMMUN DEPARTEMENTAL**

Arrêté fixant la composition du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2022

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 23 mars 2007 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des concours de recrutement d'adjoint administratif de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : M. Guillaume FROUIN, attaché principal d'administration de l'Etat, est nommé président du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2022.

Article 2 : Mme Valérie RICHAUD-TAUSSAC, attachée principale d'administration de l'Etat, est nommée vice-présidente du jury du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, pour les services localisés en région Pays de la Loire, organisé au titre de l'année 2022.

Article 3 : Sont désignés en qualité de membres du jury :

- M. Bruno LAUNAY, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Anne-Lise MOREAU-DURIEUX, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. Cyril ROUGIER, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Gabriel TOLLAFIELD, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Soizic AUBAULT, attachée d'administration de l'Etat.

Article 4 : En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Valérie RICHAUD-TAUSSAC, vice-présidente.

Article 5 : Sont désignés en qualité de correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité et d'examineurs de l'épreuve d'admission du concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Pays de la Loire organisés au titre de l'année 2022.

Les agents cités à l'article 3 du présent arrêté ainsi que :

- M. Guillaume FROUIN, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Valérie RICHAUD-TAUSSAC, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique.

Nantes, le 21 décembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY